

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 19 AOUT 2021

2021 - 12 ADHESION A L'OBSERVATOIRE LIGERIEEN PAR LES MEMBRES DE L'ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 19 août, le Bureau du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 août 2021, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 5
Votants : 5

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Maurice BOUHIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégués absents :

Monsieur Frédéric DUNET, 1^{er} Vice-Président (excusé)

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président (excusé)

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président (excusé)

Affichage le 24 août 2021

Vu la convention constitutive d'une Pôle Energie Pays de la Loire entre autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie, signée en date du 18 septembre 2013,

Vu la délibération n°2015-25 portant approbation de la convention constitutive de l'Entente Pôle Energie Pays de la Loire du Comité Syndical en date du 18 juin 2015,

Considérant que depuis 2015, le SYDELA est membre d'une entente intercommunale dénommée « Pôle Energie Pays de la Loire » (PDL), constituée par les autorités organisatrices de la distribution publique d'Énergie, suivantes :

- Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine et Loire (SIEML),
- Le Territoire d'Énergie de Mayenne (TE 53)
- Le Syndicat Départemental d'Énergie de Vendée (SyDEV).

Considérant que l'Entente souhaite adhérer à l'Observatoire Ligérien de la Transition énergétique et écologique.

Considérant que l'Observatoire Ligérien de la transition énergétique et écologique est une association créée en janvier 2018 dont les membres actuels sont :

- L'État (DREAL des Pays de la Loire)
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire
- L'Agence de la Transition Écologique (ADEME)
- Air Pays de la Loire
- ENEDIS
- GRDF
- GRTgaz
- RTE

Considérant que cela permettra à l'Entente, et a fortiori au SYDELA :

- De disposer de données de territoires qui pourront éclairer les accompagnements PCAET et les différents schémas directeurs énergétiques à venir pour lesquels le SYDELA collaborera avec les collectivités,
- De collaborer politiquement avec les autres entités publiques et les gestionnaires de réseaux membres de l'association.

Considérant que le coût de l'adhésion est fixé à 2000€ pour l'année 2021,

Considérant que ce coût sera également réparti entre le SYDELA et les trois syndicats susmentionnés,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- **Approuver l'adhésion du TE PDL à l'Observatoire Ligérien**
- **Approuver le versement de la quote-part SYDELA à la cotisation annuelle d'un montant de 500€**

Le Président
Raymond CHARBONNIER

